



<b>Les cyclistes</b>	Les cyclistes disposent de deux voies latérales, une à droite et une à gauche de la chaussée, avec une bande centrale dédiée aux piétons. Les véhicules motorisés doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les piétons.
<b>Les piétons</b>	Les piétons doivent se déplacer dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les véhicules motorisés.
<b>Les automobilistes</b>	Les automobilistes doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les motocyclistes</b>	Les motocyclistes doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les bus et les camions</b>	Les bus et les camions doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les trottinettes</b>	Les trottinettes doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les personnes à mobilité réduite</b>	Les personnes à mobilité réduite doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les personnes portant un chariot à poussette</b>	Les personnes portant un chariot à poussette doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les personnes portant un vélo</b>	Les personnes portant un vélo doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les personnes portant un vélo à assistance électrique</b>	Les personnes portant un vélo à assistance électrique doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Les personnes portant un vélo à assistance électrique</b>	Les personnes portant un vélo à assistance électrique doivent circuler dans le sens de la circulation, mais peuvent se déplacer temporairement vers la droite pour éviter les cyclistes et les piétons.
<b>Sens interdit, vélodrome</b>	Prohibited access except for bikes
<b>Zone de rencontre</b>	Meeting point
<b>Le goudron jaune</b>	Doux route visible en couleur jaune, pour les cyclistes et les piétons, pour nous rappeler à l'oeil et à l'esprit de l'importance de l'ordre et sur les pieds.
<b>Les freins</b>	Les freins sont très réduits, plus de problèmes pour les cyclistes.
<b>L'éclairage</b>	Éclairage pour nos balades à tout moment, de la nuit à la nuit, pour nos amis, avant et après.
<b>La sonnette</b>	La sonnette pour nous assurer en cas de faille visibilité.
<b>Les pinceaux</b>	Les pinceaux sont une pinceau sont bien gourds, pour nous assurer de nos balades sans souci.

<b>REPARATION ET LOCATION VÉLO</b>	
<b>BIKE RENTAL AND REPAIR SERVICES</b>	
<b>FAHRRADVERMÉTING UND REPARATUR</b>	
<b>PLLOUZECAT</b>	<b>ROSCOFF</b>
 <b>Ô Cyclés des Hautes-Bretagne</b> Location (Vélo à septembre) 14 place du Général de Gaulle 29650 Plouzecat 06.62.48.88.38	 <b>Antony Pêche Bretagne</b> Location Port de plaisance du port du Bloscon 29690 Roscoff 02.96.69.19.40
<b>SAINT-POL-DE-LÉON</b>	
 <b>Maisons Imbert</b> Réparation et location 624 Rue du Général de Gaulle 29250 Saint-Pol-de-Léon 06.76.35.52.23	
<b>ILE DE BATZ</b>	
 <b>Villes Crêach</b> Location (Ardéchoise) 29255 Ile-de-Batz 06.87.73.49.29 Auberge à septembre	 <b>Le Saussat</b> Location (Ardéchoise) Lieu dit Croix du Rhu 29253 Ile-de-Batz 06.18.14.72.61
<b>TOUT LE TERRITOIRE</b>	
 <b>Vélo-club</b> Location à domicilie 02.90.73.11.62 06.23.96.24.98	